https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/guestions/QANR5I 16QF10260



## 16ème legislature

Question N° : 10260	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( Horizons et apparentés - Haute-Garonne )				Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire			Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire		
Rubrique >agriculture		Tête d'analyse >Épidémie de mildiou dans les vignobles du sud-ouest		Analyse > Épidémie de mildiou dans les vignobles du sud-ouest.	
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'épidémie de mildiou qui frappe plusieurs vignobles français, notamment dans le sud-ouest. Si la situation de certaines grandes appellations a déjà été largement relayée, d'autres comme l'AOP Fronton, représentant 2 400 hectares, une quarantaine de vignerons et une soixantaine de coopérateurs sur les départements de la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne ne sont pas épargnés. Les pluies à répétition du printemps et du début de l'été 2023, accompagné d'une chaleur régulière ont en effet favorisé le développement des maladies cryptogamiques (mildiou, black-rot, oïdium, botrytis etc.) causant des dégâts irréparables. En conventionnel, les parcelles sont déjà touchées entre 50 % à 100 % alors qu'en bio, la situation est très grave avec l'ensemble des parcelles attaquées à plus de 50 % et un nombre non-négligeable de parcelles totalement touchées. Alors qu'une récolte historiquement faible est déjà prévisible, l'attaque sans précédent de ce champignon qui prolifère grâce à la chaleur et à l'humidité risque de fragiliser fortement certaines exploitations, notamment celles déjà impactées par le gel de 2021 et la sécheresse de 2022. Face à cette situation alarmante, Il souhaiterait connaître quels sont les dispositifs d'urgence qu'il envisage.